

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 17 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 19/02/2021 que la convocation avait été faite le 08/02/2021 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Gilles ROUGIREL Christophe LEBLAN, Agnès BRONNER, Agnès THIEBAUT Christian CRATZ, Philippe ROSENBERGER, Tony VIGNOLA Catherine KETTERER, M-Christine HELLIN, Hélène LECLERE Michel DEGOUTIN
Absents : Alex NICOLAS (proc à C. Ketterer), Mathilde THIERY (proc à Ph Rosenberger), Lysiane DEGOUTIN, David PETIT

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

1) Point sur l'intercommunalité

Le Maire indique qu'une assemblée générale est programmée le 25 février Il informe le Conseil Municipal que le marché Ordures Ménagères est en cours de renouvellement, que cela est très compliqué car 'il y a peu de concurrence et que le prix de la redevance risque d'augmenter. Il indique également qu'une étude est en cours pour que la CODECOM intègre le pôle Madine-Chambley. La participation serait de 15000 €/an.

2) Dossiers DETR 2021

Traversée d'Hattonville

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Traversée d'Hattonville nécessite d'être aménagée. Le Maire présente donc requalification complète de la traversée de village. Le projet permettra :

- De recalibrer la chaussée et faire ralentir les véhicules
- De donner aux piétons et aux PMR un cheminement sécurisé
- De créer des stationnements pour éviter le stationnement anarchique sur les trottoirs
- De créer un arrêt bus avec mise aux normes PMR

L'estimation du coût du projet global s'élève à 313312 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet

- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2021 – Axe 4 ou de tout autre organisme
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Vidéo-protection

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est constaté trop souvent des incivilités ayant des répercussions financières importantes pour la collectivité. Il propose de mettre en place un système vidéo qui permettrait aux auteurs de cesser ces incivilités ou dans le cas contraire de les identifier. L'estimation du coût du projet global s'élève à 25768.67 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'état dans le cadre des dossiers DETR 2021 – Axe 1-2 ou de tout autre organisme
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Aménagement aire de jeux

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait intéressant de créer, à proximité du nouveau Centre de Loisirs, une aire de jeux avec city stade. Ce site serait accessible à tous les enfants en toute sécurité car éloigné les voies de circulation.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 52601 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2021 – Axe 3 out de tout autre organisme
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Travaux église de Vigneulles

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser des travaux dans l'une des chapelles latérales de l'église de Vigneulles afin de sauvegarder le patrimoine.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 19196.39 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2021 – Axe 3 ou de tout autre organisme
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Sécurisation traversée de Creuë

Le Maire expose au Conseil Municipal que les véhicules traversent le village de Creuë à une vitesse excessive et qu'il conviendrait de mettre en place une signalétique pour les faire ralentir.

Un dossier a été déposé dans le cadre des amendes de police et en complément, un dossier peut être déposé dans le cadre de la DETR

L'estimation du coût du projet global s'élève à 2503 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'état dans le cadre des dossiers DETR 2021 – Axe 1-3
- Valide le plan de financement
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

3) Règlement intérieur Conseil Municipal

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Plusieurs conseillers ont émis des remarques concernant le vote à bulletin secret, la communication des dossiers et le temps de parole. Le Maire indique qu'il y a des points réglementaires qui ne peuvent être modifiés.

Il rappelle également que la Commission des Bois n'existe pas en tant que tel, mais composée de tout le Conseil Municipal.

Concernant les suppléants, rien ne peut être intégré au règlement, puisque légalement, ils ne sont pas encore conseillers municipaux.

Le Maire souligne que ce document doit exister et qu'il aura son utilité en cas d'opposition. Dans l'état actuel, tout continuera comme avant.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur qui avait été transmis.

Abstention de Ms Cratz, Rosenberger et Dégoutin

4) Consultation Entretien des Espaces Verts

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat liant la Commune au Chantier Ecole pour l'entretien des espaces verts arrive à échéance le 31 mars 2021 et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation pour être prêt au 1^{er} avril.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Consultation Entretien Réseau Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat liant la Commune à l'Ent MALEZIEUX est arrivé à échéance pour l'entretien du réseau assainissement et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Rougirel informe des dates de passage de la balayeuse qui seront fixes, sauf pour ce mois de mars.

La balayeuse passera donc les 1^{ers} jeudi et vendredi des mois de mars, mai, juillet, août, octobre et décembre.

- Jeudi pour les villages de Creuë et Vigneulles
- Vendredi pour les 5 autres villages

Adopté à l'unanimité.

5) Tarif CLSH 2021

Comme chaque année, le Maire propose les tarifs des diverses activités organisées pour les jeunes à chaque vacances, à savoir :

- Hiver du lundi 22 février au vendredi 05 mars
- Printemps du lundi 26 avril au vendredi 7 mai
- Été du lundi 12 juillet au vendredi 14 ou 20 août
- Automne du lundi 18 au jeudi 29 octobre
- Noël du lundi 20 décembre au vendredi 31 décembre

Après délibération, le Conseil Municipal :

- suite à la demande de la CAF, décide de fixer les tranches d'imposition de la manière suivante (la référence est la ligne 14 de l'avertissement d'impôt intitulé : soit « impôt sur les revenus soumis au barème » pour les agents non imposables, soit « impôt sur les revenus après allègement du barème » pour les agents imposables).

- 1^{ère} Tranche : impôt compris entre 0 et 900 €
- 2^{ème} Tranche : impôt compris entre 901 et 1650 €
- 3^{ème} Tranche : impôt compris entre 1651 € et plus

- décide de fixer les tarifs pour les petites vacances de la manière suivante :

Petites Vacances :

1^{ère} tranche d'imposition :

- Accueil de loisirs avec repas :
Tarif extérieur : 75 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 62 € / semaine
- Accueil de loisirs en ½ journée ou stage 5 demi-journées :
Tarif extérieur : 50 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 37 € / semaine
- Stage de 4 jours :
Tarif extérieur : 75 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 48 €
- Stage de 4 après midi ou 2 jours :
Tarif extérieur : 48 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 24 €
- Stage de trois après midi ou 1.5 jours :
Tarif extérieur : 36 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 19 €
- Stage de deux après midi ou 1 journée :
Tarif extérieur : 32 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 16 €
- Stage d'un après midi:
Tarif extérieur : 30 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 15 €
- Stage 5 demi journées : 37 €
- Stage de 3 jours :
Tarif extérieur : 72 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 36 €
- Tarif extérieur : 49 €
- Camps ados 1 semaine
Tarif extérieur : 95 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 80 €
- Sortie Journée ou ½ Journée (cinema, parc aventure ...): 15 €
Tarif extérieur : 30 €
- Stage d'une semaine cirque ou 3 jours poney
Tarif extérieur : 60 €
Tarif Vigneulles + Communes participant : 45 €
- Stage 1 semaine
Tarif extérieur : 75 €
Tarif Vigneulles – Communes participant : 60 €

Stage 5 demi-journée Pony
Tarif extérieur : 65 €
Tarif Vigneulles + Communes participant
50 €

- Journée exceptionnelle :
Tarif extérieur : 40 €
Tarif Vigneulles + Communes participant
25 €

2° tranche d'imposition : + 1 € par rapport aux tarifs ci-dessus

3° tranche d'imposition : + 2 € par rapport aux tarifs ci-dessus

- Camp ados 3 jours 50 €
Tarif extérieur : 90 €
- Formation PSC1 : 30 €
Tarif extérieur : 47 €

- Décide de fixer les tarifs pour les vacances d'été de la manière suivante :

- Par rapport au nombre de semaine en Journée

Semaine	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	75 €	76 €	77 €
1 ^{ère} semaine	62 €	63 €	64 €
2 ^{ème} semaine	52 €	53 €	54 €
3 ^{ème} semaine et plus	42 €	43 €	44 €

- Par rapport au nombre de semaine en ½ Journée

Semaine	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	50 €	51 €	52 €
1 ^{ère} semaine	37 €	38 €	39 €
2 ^{ème} semaine	32 €	33 €	34 €
3 ^{ème} semaine et plus	27 €	28 €	29 €

- Par rapport au nombre d'enfants en journée

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
1 ^{er} et 2 ^o enfant	62 €	63 €	64 €
3 ^{ème} enfant et plus	47 €	48 €	49 €
Extérieur poney	89€	90 €	91€
1 ^{er} et 2 ^o enfant poney	74 €	75 €	76 €
3 ^{ème} enfant poney	65 €	66 €	67 €

- Par rapport au nombre d'enfants en ½ journée

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
1 ^{er} et 2 ^o enfant	37 €	38 €	39 €
3 ^{ème} enfant	28 €	29 €	30 €
Extérieur poney	66€	67€	68€
1 ^{er} et 2 ^o enfant poney	51 €	52 €	53 €
3 ^{ème} enfant poney	46 €	47 €	48 €

- Par rapport au nombre d'enfants pour le camp :

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	95€	96€	97€

1 ^{er} et 2 ^o enfant	80 €	81 €	82 €
3 ^{ème} enfant	70 €	71 €	72 €

- Cumul enfants et semaines en journée

	1 ^{er} et 2 ^o enfant			3 ^{ème} enfant		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
1 ^{ère} semaine	62 €	63 €	64 €	47 €	48 €	49 €
2 ^{ème} semaine	52 €	53 €	54 €	42 €	43 €	44 €
3 ^{ème} semaine et plus	42 €	43 €	44 €	37 €	38 €	39 €

- Cumul enfants et semaines en ½ journée

	1 ^{er} et 2 ^o enfant			3 ^{ème} enfant		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
1 ^{ère} semaine	37 €	38 €	39 €	28 €	29 €	30 €
2 ^{ème} semaine	32 €	33 €	34 €	25 €	26 €	27 €
3 ^{ème} semaine et plus	27 €	28 €	29 €	21 €	22 €	23 €

A noter que l'activité la plus chère sera prise pour la première semaine et/ou le premier enfant.

- Décide d'embaucher des animateurs pour toutes ces activités

- Fixe leurs indemnités de la manière suivante :

- 34 € par jour pour les BAFA en ½ journée
- 28 € par jour pour les stagiaires BAFA en ½ journée
- 25 € par jour pour les sans formation en ½ journée
- 48 € par jour pour les BAFA en journée avec le temps de midi
- 42 € par jour pour les stagiaires BAFA en journée avec le temps de midi
- 39 € par jour pour les sans formation en journée avec le temps de midi
- 39 € par jour pour les BAFA en journée sans le temps de midi
- 33 € par jour pour les stagiaires BAFA en journée sans le temps de midi
- 30 € par jour pour les sans formation en journée sans le temps de midi
- 62 € par jour pour le camp pour les BAFA et stagiaire BAFA

- Décide qu'une indemnité de déplacement de 15 € par semaine sera versée aux animateurs pour les vacances d'été.

- Décide de mettre en place un pré-accueil de 8h00 à 10h00 pour les parents qui travaillent et de fixer le prix à 7.50 € la semaine et d'appliquer une amende forfaitaire de 20 € pour les parents accusant un retard de plus d'1/4 d'heure sauf si les animateurs en avaient été informé.

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

6) Plan d'aménagement forestier - Modificatif

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2010 à 2024 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2011 suite aux problèmes liés au chenilles et aux scolytes.

Suite à l'exposé du maire et après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire expose avoir signé un devis pour des travaux préalables à la régénération pour les parcelles 101, 178, 64, 68, 83 et 84 pour un montant de 14350 € HT afin de mettre toutes les chances de notre côté pour la régénération naturelle.

7) Renouvellement adhésion PEFC

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'engagement à la certification PEFC est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler. Il précise que cette certification est obligatoire pour pouvoir vendre nos bois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler son engagement à la certification PEFC à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Abstention de Christophe Leblan

M. Dégoutin demande quand vont être retirés les épicéas restant sur la côte.

Le Maire indique que l'entreprise ne reviendra pas les chercher mais que si quelqu'un est intéressé sur le secteur, qu'il se fasse connaître !

8) Cession – Acquisition

Acquisition terrain RECEVEUR Sandrine

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur d'implantation d'un mât d'éclairage public, celui-ci se retrouve sur un terrain privé. La propriétaire était en cours de division pour céder ce terrain.

Un découpage de 40 m² a été effectué pour régulariser l'implantation de ce mât.

Suite à négociation et en tenant compte des frais de géomètre, le Maire propose d'acheter ce terrain 2380 € (40 m² X 50 € = 2000 € + Prorata des frais de géomètres : 380 €).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acheter 40 m² issu de la parcelle AC110
- Accepte le prix d'achat de 2380 €
- Accepte de prendre en charge les frais de notaire
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Cession terrain SCI du Pâquis

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise la SCI du Pâquis souhaitait acquérir une parcelle sur la zone d'activité. Il avait été prévu d'effectuer un découpage de la parcelle ZH56.

Suite à un contretemps du projet méthanisation, le découpage a changé et la SCI est intéressée par 1 ha de la parcelle ZH 56 mais en bordure de route.

Le Maire précise que le bas de cette parcelle est classé en zone humide et que rien ne pourra se réaliser sur cet espace. Le projet méthanisation ne pourra bénéficier à la Commune puisqu'aucune autre parcelle ne peut être proposée. M. Dégoutin ayant refusé de quitter la parcelle communale qu'il occupe près de la step de la fromagerie. Une étude est en cours avec un particulier sur la route de Nonsard.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder à la SCI du Pâquis une surface de 1 ha pris dans la parcelle ZH 56
- Fixe le tarif à 20000 € l'hectare
- Indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à la charge de la Commune
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention de M. Dégoutin

Cession Logement communal d'Hattonville

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission consultative d'Hattonville a émis un avis favorable à la cession de la partie logement communal d'Hattonville. L'intervention d'un géomètre pour séparer le logement de la salle communale sera nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre la partie logement
- Accepte de prendre en charge les frais de géomètre
- Fixe le prix de vente à 100000 €
- Donne mandat à IMMOMAD pour trouver un acquéreur
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Contre : M. Dégoutin Abstentions de M. Rosenberger et de Mme Bronner

Cession terrain Ages et Vie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société Ages et Vie était intéressée par l'acquisition d'une parcelle sur le nouveau lotissement pour construire des résidences seniors. Après discussion avec le nouveau responsable, il apparaît qu'ils souhaiteraient un emplacement plus central dans le village. Le terrain de foot n'étant plus aux normes, donc plus utilisé, conviendrait parfaitement.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de céder une partie du terrain de foot (côté gendarmerie) pour l'installation de résidences seniors.

Mme Balosso et Mme Bronner remarquent que le terrain de foot était tout de même un peu utilisé par les familles et qu'il est judicieux de n'en céder qu'une partie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder une partie de la parcelle cadastrée AA 146 (environ la moitié du terrain de foot) au prix de 60000 € à AGES ET VIE
- Indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à la charge de la Commune
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Concernant le lotissement, le Maire indique avoir rencontré l'OPHLM pour évoquer la possibilité de créer des maisons pour les personnes handicapées (demande de l'APF). L'OPHLM n'a pas intégré ces constructions dans leur programme jusqu'à 2024 et un projet HLM peut être envisageable si la Commune donne le terrain, ce qui est pour l'heure inenvisageable.

Terrain Viéville

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans les années 70, des canalisations (eau et assainissement) ont été posées à Viéville sur des terrains privés sans aucune convention de passage. Un propriétaire demande aujourd'hui que ces canalisations soient déplacées pour jouir de son terrain. Aucune solution amiable n'est possible.

La longueur sur domaine privé est d'environ 75 m. Le coût du déplacement de ces conduites serait astronomique. Le Maire propose donc de lancer une procédure d'expropriation pour récupérer environ 3 m de profondeur sur les 75 m de façade.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'expropriation et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

9) Location garage ancien CS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 14 décembre concernant la location du garage de l'ancien Centre de Secours et expose qu'un locataire a été trouvé mais que ce dernier demande à avoir de l'électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer le garage de l'ancien Centre de Secours avec de l'électricité mais décide de passer le loyer de 150 € à 200 € / mois.
- Autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire pour une durée de 1 an renouvelable pour cette mise à disposition

Adopté à l'unanimité

10) Créances irrécouvrables

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission de surendettement de la Banque de France a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une personne de Viéville, les dettes suivantes sont éteintes :

- | | | | |
|---|--------------|------------|----------|
| - | Facture 2-46 | 11/06/2020 | 240.76 € |
| - | Facture 8-47 | 05/12/2019 | 244.38 € |
| - | Facture 4-44 | 25/07/2019 | 164.86 € |
| - | Facture 9-44 | 22/11/2018 | 226.98 € |

Soit un total de 876.98

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'admettre ces créances irrécouvrables
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Dégâts grillage Service technique

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise SAVIA a accidentellement accroché le grillage des services techniques. Celui-ci a été endommagé et nécessite une remise ne état.

L'entreprise propose un règlement amiable. Les dégâts ont été chiffrés à 480 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à établir le titre de recette correspondant.

- Formation Institut Supérieur des élus

Mme Bronner donne une information sur ces formations très intéressantes qui pourraient concerner tous les conseillers.

Le Maire indique que le programme des différentes formations sera adressé par mail à chacun.

- Débris verre Place Taylor

Mme Leclere indique que des débris de pare-brise jonchent le sol du parking, il faudrait nettoyer !

- Marché Vendredi matin

Le Maire indique que deux commerçants exposent le vendredi matin sur la Place, il conviendrait de mettre une signalisation pour leur laisser l'espace libre pour exposer.

- Assainissement Billy

Mme Ketterer demande un petit compte rendu de ma réunion de chantier du matin. M. Thomas explique qu'un marquage a été effectué devant chaque maison pour le branchement. La suite sera effectuée mercredi prochain. Les travaux devraient débuter jeudi prochain.

Mme Ketterer d'interroge sur l'information de raccordement aux habitants. Le Maire indique qu'il est encore trop tôt.

- Accès chemin Viéville

M. Rosenberger indique que les utilisateurs d'un chemin endommagent régulièrement la clôture d'un particulier alors que celle-ci a déjà été posée en retrait. A vérifier !

- Affouages

Le Maire informe que l'ONF peut fournir du bois en cession au ceux qui n'auraient pas suffisamment de bois d'affouages.

- Opération Plantation de haies

Le Maire invite les conseillers à l'opération plantation de haies qui aura lieu samedi matin